

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL397

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 16

À l'alinéa 40, après le taux :

« 20 % »,

insérer les mots :

« du montant de pension versée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.